



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR BATIMENT

- PUISSANCE INFÉRIEURE A 100 KWC
- VENTE TOTALE DE L'ÉLECTRICITÉ

REALISER LA DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU AUPRES D'ENEDIS

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DES 4 PAGES DE CE DOCUMENT

Pourquoi déposer une demande de raccordement ?

Le **coût du raccordement au réseau** de l'installation photovoltaïque pour injecter la production d'électricité peut s'avérer disqualifiant pour le projet. **Effectuer une demande officielle de raccordement** au réseau auprès des services d'ENEDIS est donc **un préalable incontournable** à chaque projet.

→ Comment faire ma demande de raccordement ?

La plupart des entreprises du secteur propose de réaliser les démarches administratives après signature d'un accord de réalisation, ou d'un devis. Cela veut dire que confier les démarches administratives préalables à une entreprise du solaire (demande de raccordement, demande de contrat d'achat), vous engage à poursuivre jusqu'à la réalisation avec la même entreprise. Ce n'est pas le cas avec le groupement.

Dans la continuité des démarches initiées par le groupement, **GPWatt n'intervient pas dans cette première étape, qui est réalisée de manière indépendante par le bureau d'études HACSE**. Vous restez propriétaire de votre devis de raccordement et unique interlocuteur avec ENEDIS, et avez donc le choix de poursuivre ou non le projet, avec ou sans GPWatt.

→ Quel est le chronogramme ?

Une fois les pièces techniques et administratives rassemblées, il faut environ 1 mois pour aboutir à la validation du dossier par ENEDIS (raccordement) et par EDF OA (acheteur d'électricité). Cette validation se matérialise par une date appelée la date « T0 ». Le producteur dispose alors de 18 mois à compter du T0 pour mettre en service l'installation et bénéficier du tarif d'achat de l'électricité pendant 20 ans.

Une fois la date T0 obtenue, qui fait office de complétude du dossier, ENEDIS élabore un devis de raccordement dans un délai de 3 mois, transmis directement au producteur.

Quelles sont les pièces que je dois fournir à HACSE

Hacsé réalise le dossier de demande de raccordement et le dépose en ligne sur la plate forme ENEDIS dédiée. **Cette prestation est facturée par Hacsé au maître d'ouvrage 850 € HT**. La facture est émise une fois le dossier totalement validé par ENEDIS, et la date T0 obtenue.

Pour se faire, une visite technique du site est obligatoire (par Hacsé ou GPWatt) et plusieurs échanges ont lieu pour rassembler les éléments suivants qui doivent être fournis à HACSE (par envoi postal ou scan informatique).

1. **La fiche de renseignement** (page suivante) dûment remplie et signée
2. **L'autorisation d'urbanisme** (datée de moins de 2 ans)
 - a. Arrêté de permis de construire pour les bâtiments neufs
 - b. Avis de non opposition de déclaration préalable pour les bâtiments existant

ATTENTION : dans les 2 cas, la mention « panneaux photovoltaïques » doit clairement apparaître sur le document

3. **Un titre de propriété du foncier** datée de moins de 2 ans : acte notarié, acte de vente, promesse de vente sous sein privé, ou dernier avis de taxe foncière
4. **Si le propriétaire du foncier n'est pas le porteur de projet** (par exemple, le cas très fréquent où le foncier appartient à l'exploitant, et le bâtiment et la future toiture au GAEC ou à l'EARL), **Un document attestant le droit de disposer du foncier** par le futur producteur solaire : bail emphytéotique, promesse de bail, bail commercial
5. **Une copie recto-verso d'une facture récente** de consommation d'électricité du site (EDF ou autre fournisseur).

ATTENTION : la production d'électricité est une activité commerciale. Il faut absolument que soit le siège sociale du demandeur se trouve à l'adresse du site de production, soit qu'un numéro de SIRET (établissement secondaire) soit créé à l'adresse du site de production, rattaché au siège de l'entreprise.

Par exemple, le GAEC DU FOUY à Chemillé qui dispose de son siège social à Saint Georges des Gardes a du créer un établissement secondaire avec un numéro de SIRET dédié pour produire de l'électricité sur son site de St Lezin. La démarche est peu coûteuse et rapide. Se rapprocher de son centre de gestion.

Hacsé vérifie et compile ces documents, auxquels est ajouté un ensemble de pièces techniques et cadastrales, télétransmis à ENEDIS.

Que se passe t'il une fois le dossier déposé en ligne par Hacsé ?

HACSE n'est pas mandataire et **vous restez l'unique interlocuteur avec ENEDIS une fois le dossier déposé** (cela veut dire que personne ne reçoit des copies des échanges ou des documents transmis par ENEDIS). Il faut alors bien vérifier régulièrement sa **boîte email, qui est le seul biais de communication** utilisé par ENEDIS.

1. Dans les 48h après le dépôt de la demande, **vous recevez un email d'EDF OA** attestant de la réception de la demande de contrat d'achat. **Vous devez vous acquitter d'une caution de 1000€ (pour les 100 kWc) et 360€ (pour les 36 kWc)**, qu'il faut payer en ligne par carte bancaire ou virement. Cette caution vous est restituée lors du paiement de la première facture de vente d'électricité.
2. Une fois le paiement réalisé, **ENEDIS revient généralement vers vous pour des demandes complémentaires** (propriété des parcelles, emplacement des points de livraison, etc..). Vous devez transmettre ces emails à Hacsé qui orientera vos réponses.
3. Une fois **l'ensemble des points validés, ENEDIS vous envoie l'email de confirmation** de complétude de la demande de raccordement, avec un numéro d'affaire et une date TO. Cet email est à conserver soigneusement. Le devis vous est envoyé 3 mois plus tard.

FICHE DE RENSEIGNEMENT A REMETTRE A HACSE AVEC LES PIECES ADMINISTRATIVES

ENTREPRISE QUI PORTE LE PROJET

PROPRIETAIRE DU FONCIER.....

LE FUTUR BATIMENT SERA ALIMENTE EN ELECTRICITE ?.....

LES PIECES SUIVANTES SONT BIEN REMISE A HACSE :

Arrêté de PC ou avis de non opposition (mairie) OUI NON EN ATTENTE

Titre de propriété du foncier OUI NON EN ATTENTE

Avis de mise a disposition du foncier le cas échéant OUI NON EN ATTENTE

Copie de la facture d'électricité recto/verso OUI NON EN ATTENTE

J'atteste l'exactitude des renseignements et pièces fournies

Nom, date, signature

Pour nous contacter

Etienne Sauvage, esauvage@hacse.eu, 06 35 29 45 49, bureau d'études Hacsé

Nicolas Chevalier, n.chevalier@gpwatt.eu, 06 48 27 32 61, Directeur GPWatt

François Girard, 06 80 63 06 54, à l'origine du groupement

